

# APEV

## Aide aux Parents d'Enfants Victimes

**Bulletin N° 10 • juin 2003**

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél/Fax : 01 46 48 35 94 - e-mail : apev@apev.org

## Editorial

Depuis douze ans, l'APEV essaye de faire prendre conscience aux pouvoirs publics des difficultés rencontrées par les victimes, difficultés dans leur vie de tous les jours, difficultés dans leurs relations avec l'institution judiciaire.

Pendant des décennies, la justice ne s'est intéressée qu'au "justiciable", c'est à dire à l'auteur des faits, faisant perdre sa place à la victime dans le processus judiciaire. Parallèlement était véhiculée une image restrictive de la victime, image loin des réalités.

Depuis les années 1980, les victimes reconquièrent à petites avancées la place perdue. Des mesures établissant leurs droits ont émaillé les lois votées ces dernières années, loi de février 1994 dite de la perpétuité réelle, loi du 17 juin 1998 sur la protection des enfants agressés sexuellement, loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence, loi du 9 septembre 2002. Le mouvement semble s'accélérer et la considération de la victime devenir une volonté politique.

Depuis un an, l'APEV, ainsi que d'autres associations de victimes, est reçue par les ministres de la Justice et de l'Intérieur, et informée régulièrement des mesures prises et des moyens mis en place.

Faire évoluer les lois, publier des décrets, diffuser des directives, c'est un premier pas ; il reste à faire en sorte que les magistrats les mettent en application, la prise en compte de la victime ne va pas encore de soi. Le droit à l'information, par exemple, est trop souvent ignoré des juges d'instruction. L'un des rares points positifs de la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence, que nous avons tant combattue, oblige les magistrats instructeurs à informer tous les 6 mois les parties civiles de l'avancement des dossiers. Combien le font ? Peu de familles de l'APEV ont reçu cette information pourtant obligatoire.

Une affaire récente nous l'a bien montré, certains magistrats ne réagissent que si les médias les interpellent directement.

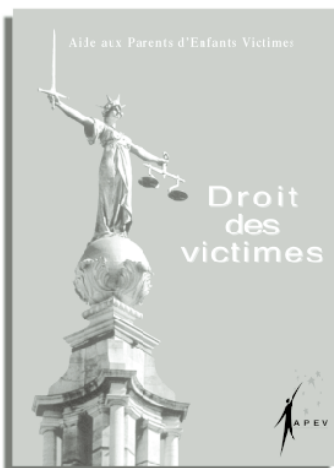
Seul un changement profond des mentalités pourra faire évoluer les choses. L'un des moyens pour y parvenir est d'apporter aux magistrats, aux policiers et aux gendarmes, une meilleure connaissance de la victime et de ses attentes.

Dans ce but, depuis de nombreuses années, l'APEV participe aux stages de formation de la Gendarmerie Nationale, de la Police, et de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Nous nous appuyons sur un concept de base simple : la parole des victimes peut faire évoluer le regard des professionnels de la justice et modifier leur comportement dans l'exercice de leur fonction.

Pour la première fois, comme de nombreux pays dans le monde, la France a commémoré le 25 mai, journée internationale des enfants disparus. L'APEV, aux côtés de la Fondation pour l'Enfance et de l'association La Mouette, toutes trois membres de la Fédération Européenne, s'est engagée dans cette célébration. L'écho rencontré aussi bien auprès des pouvoirs publics, de la population, que dans les médias a prouvé combien tous sont sensibles au drame vécu par les familles des enfants disparus.

Qui mieux que la victime elle-même peut exprimer ses préoccupations, ses attentes, les difficultés rencontrées ? Ce bulletin leur a laissé la parole sur des sujets aussi divers que le vécu du procès d'assises, le suicide des jeunes et la prescription. Espérons que nous serons entendus.

Alain Boulay  
Président de l'APEV



L'APEV a réédité un petit fascicule sur le "Droits des victimes", intégrant les nouvelles dispositions de la loi du 9 septembre 2002.

## Sommaire

- Editorial \_\_\_\_\_ page 1
- La vie de l'association en 2002 \_\_\_\_\_ page 2
- Le procès d'assises \_\_\_\_\_ page 3
- 25 mai : journée internationale des enfants disparus \_\_\_\_\_ page 4
- Suicide chez les adolescents \_\_\_\_\_ page 5
- Prescription ? Peut-on oublier son enfant ? \_\_\_\_\_ page 6
- L'irresponsabilité pénale \_\_\_\_\_ page 6
- Libération de Patrick Henry \_\_\_\_\_ page 6
- Contacts avec le Ministère de la Justice \_\_\_\_\_ page 7
- Les associations au Ministère de l'Intérieur \_\_\_\_\_ page 7
- Un livre pour le colloque de l'APEV \_\_\_\_\_ page 8
- Le Président de l'APEV à l'honneur \_\_\_\_\_ page 8

# La vie de l'association en 2002

Accompagnement des familles lors des procès d'assises

- **11 avril** : rencontre à Lyon des parents de Cyril et d'Alexandre, lors du 3ème procès de Patrick Dils qui a prononcé son acquittement.
- **Juin** : rencontre avec les parents d'Alice Beaupère assassinée à Saint-Sébastien, près de Nantes, le 3 juin 2002, par l'un de ses camarades qui voulait recréer en réel l'ambiance de *Scream 2*.
- **16 et 17 septembre** : accompagnement des parents d'Elias, lors du procès de l'assassin de leur fils au Palais de Justice de Metz. Celui-ci a été condamné à 30 années de réclusion criminelle.
- **19 décembre** : accompagnement au Palais de Justice de Versailles, lors du procès en appel, des parents d'Alexandre décédé par suite des mauvais traitements de sa nourrice. La meurtrière a été condamnée à 10 années de réclusion criminelle.
- **Du 18 au 20 décembre**, procès à Nantes de l'assassin de Carole Le Yondre assassinée en juillet 1999. Le meurtrier, coupable d'un autre meurtre découvert lors de l'enquête sur celui de Carole, et déjà jugé pour celui-ci, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de trente ans.

Rencontres ministérielles

*L'APEV a été conviée à plusieurs réunions organisées par différents ministères. Il a ainsi été possible de présenter les particularités de notre association, nos actions et nos propositions.*

- **8 janvier** : entretien au ministère de l'intérieur avec Monsieur Patrice Bergougnoux, Directeur Général de la Police Nationale, et les associations représentatives œuvrant sur les disparitions, dans le cadre de la préparation et de l'annonce du dispositif national sur les disparitions de personnes.
- **22 janvier** : réunion des associations de protection de l'enfance au Ministère de l'emploi et de la solidarité, à l'invitation de Ségolène Royal ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, pour la présentation de la campagne nationale de sensibilisation et de prévention contre les maltraitances et les violences sexuelles faites aux mineurs.
- **22 février** : rencontre au ministère de la justice avec des conseillers techniques du Garde des Sceaux.
- **9 octobre** : entretien avec Nicolas Sarkozy ministre de l'intérieur, qui s'est dit très sensible aux problèmes rencontrés par les parents de l'APEV.
- **18 novembre** : entretien à la Chancellerie avec Dominique Perben, Ministre de la Justice, pour une présentation de l'APEV et de ses propositions. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'écoute du Garde des Sceaux et de sa compréhension du vécu des familles.

Commission des lois

- **30 janvier** : audition du président de l'APEV par le sénateur Jean-Pierre Schostock de la commission des lois du Sénat lors de l'aménagement de la loi sur la présomption d'innocence.
- **18 juillet** : audition du président de l'APEV par la commission des lois du Sénat à propos de la loi d'orientation et de programmation de la justice qui sera votée le 9 septembre 2002.

Groupe de travail la Chancellerie

*Le 5 janvier, dernière réunion du groupe mis en place par le Ministère de la Justice afin d'étudier la place de la victime dans la phase d'exécution des peines, principalement dans le cadre d'une libération conditionnelle. Marie-José Boulay y représentait l'APEV, l'avis de certaines familles de l'association a été sollicité et a permis de faire avancer le travail du groupe. Un rapport a été remis au Ministre de la Justice le 19 mars 2002.*

Formation

*Plusieurs membres de l'APEV sont intervenus tout au long de l'année, lors de stages d'information des professionnels de la justice et d'étudiants.*

- Stages de formation des policiers et des gendarmes, intervention d'Alain Boulay afin de faire prendre conscience de l'attente des victimes face à la justice, principalement en matière d'accueil (6 stages de directeurs d'enquête et de Commandants de Section de Recherche de la Gendarmerie Nationale à l'école de Fontainebleau, et 3 stages au CNEF à Gif/Yvette des policiers "correspondants victimes départementaux" mis en place en début d'année).

- Session de diplômés de victimologie, intervention d'Alain Boulay le 18 janvier à Pau pour le DESS de Droits des victimes de la faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, et le 21 février à Lyon à la faculté de médecine.

- A l'institut de profilage, intervention d'Alain Boulay le 29 mars pour présenter le ressenti des victimes face à la justice et aux moyens mis en œuvre pour retrouver les criminels.

- Colloque organisé le 12 avril par l'université de Pau "L'aide aux victimes : 20 ans après", intervention de Marie-José Boulay sur le thème de la place des victimes dans la phase d'exécution de la peine.

- Séminaire "œuvre de justice et victimes", à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris, intervention d'Alain Boulay le 28 mai.

- Formation des auditeurs de justice, intervention de Patrick Myran à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux, le 6 Juin, pour leur présenter le vécu des victimes, dont ils ne connaissent souvent que les aspects techniques.

- Colloque sur "La place de la victime dans le procès pénal et dans l'exécution de la décision", intervention de Marie-José Boulay le 21 juin à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris.

Disparitions

- **14 janvier** : à la Préfecture de Lille, le Ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant a annoncé une série de mesures pour améliorer la recherche des enfants disparus, en particulier la création de l'Office Central des Disparitions Inquiétantes de Personnes (OCDIP), structure que l'APEV réclame depuis plusieurs années.

- **Mai 2002** : création d'une nouvelle affiche d'avis de recherche de 16 enfants et jeunes adultes disparus. Un accord avec la RATP a permis sa diffusion dans toutes les stations de métro et avec ADP dans les aéroports parisiens. Cet affichage a été également assuré dans tous les commissariats de police, toutes les gendarmeries de France, et les casernes de pompiers de Paris.

- **22 novembre** : rencontre avec le Commissaire Daniel Douguet, directeur de l'OCDIP, et de son équipe à Nanterre (92).

Présence dans les médias

*Tout au long de l'année, l'APEV a pu s'exprimer lors d'interview dans les journaux télévisés (TF1, France 2 et France 3), les radios (RTL, Europe 1, France Info, France Inter, RMC, ...), et les quotidiens, Le Figaro, Le Parisien, La Croix, le Journal du Dimanche, ...*

- **21 janvier** : Alain Boulay participait à l'émission "Mots Croisés" sur France 2, animée par Arlette Chabot, sur le thème de la libération conditionnelle, suite à l'arrestation en Espagne de Patrick Henry.

- **En novembre** : l'hebdomadaire Télé-Star a publié 2 articles de plusieurs pages, sur les disparitions, présentant les actions de l'APEV.

- **Août 2002** : interview de Patrick Myran sur France Info à propos de l'irresponsabilité pénale, suite à l'assassinat de 2 petites filles anglaises par un couple dont la santé mentale était mise en doute en raison de l'horreur de l'acte commis.

- **14 octobre** : participation d'Alain Boulay à un débat sur la Chaîne Parlementaire au Sénat, à propos de la libération conditionnelle.

Assemblée générale

Une centaine de personnes, familles et adhérents, a assisté à l'Assemblée Générale de l'association au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux le 8 juin 2002. Comme chaque année, Monsieur André Santini, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, ancien ministre, nous a honoré de sa présence et a répondu aux questions des familles.

Réunion APEV

- **Le 23 mars**, une réunion a été organisée par Danièle et Tonio Castro à Grenoble. Plusieurs familles se sont retrouvées autour de maître Hélène Marce, avocate, et Tania Vieillot, juriste dans les locaux de l'A.I.V (association d'aide aux victimes).

Colloques et séminaires

Danièle Castro, responsable de l'antenne de l'Isère, a représenté l'association lors de plusieurs colloques organisés dans la région :

- **12 mars** : présentation des actions de l'APEV lors de la journée de la solidarité créée par monsieur Bouvier, maire de Villard-de-Lans, et son adjointe madame Brigitte Meylan. A l'issue de cette journée, une vente aux enchères de biens communaux a été organisée au profit des associations présentes, dont l'APEV.

- **21 novembre** : participation à la rencontre organisée par le centre de culture scientifique, technique et industrielle de Grenoble avec Anne Paléologue, chef de la section Biologie du laboratoire de Police scientifique de Lyon, à propos du Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG) et de la police scientifique.

- **23 novembre** : participation aux premiers Entretiens de Grenoble (paroles d'enfants - paroles d'adultes, émergence et place de la parole en justice, écoute et prise en compte de la parole des enfants en justice).

# Le procès d'assises

De l'utilité de l'appel  
pour les victimes

*Notre témoignage va vous surprendre, car nous faisons partie des rares parents de victime favorables à la tenue d'un deuxième procès d'appel en assises.*

Notre fils Alexandre est décédé en avril 1996, à l'âge de 9 mois, des suites d'actes de maltraitance commis par sa nourrice (syndrome dit du "bébé secoué"). Celle-ci, mise en examen pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, a toujours nié, et n'a jamais été emprisonnée pendant l'instruction. Malgré un renvoi en assises en février 2001, notre dossier n'était pas prioritaire, le procès ne devait avoir lieu qu'en 2003. Finalement, il a eu lieu en décembre 2001, après la défection d'un autre dossier, nous en avons été avertis trois semaines avant. Nous n'étions donc pas spécialement "préparés" à cette audience, bien que n'ayant eu cesse d'y penser longuement. Nous avons pris de plein fouet le verdict : alors que l'avocat général avait requis douze ans de prison, la nourrice, reconnue coupable de tous les faits qui lui étaient reprochés, n'a été condamnée qu'à 5 ans de prison, dont 4 avec sursis, ainsi qu'à l'interdiction d'exercer à vie envers des enfants de moins de six ans.

Nous sommes ressortis doublement brisés de cette première procédure : son caractère éminemment douloureux (deux jours à évoquer les faits, les circonstances, notre enfant vivant, puis mort, les blessures, les expertises médicales, les dénégations de la nourrice), et l'absurdité insultante du verdict nous ont laissé abasourdis, assommés dans un premier temps (peut-être encore plus, même, qu'au moment du décès d'Alexandre), puis révoltés et pleins de ressentiment vis à vis de la coupable, des jurés et des acteurs du "jeu" judiciaire. Nous avons souhaité être dignes et honnêtes dans nos arguments et notre approche en hommage à la mémoire de notre fils, et n'avions pas imaginé la bassesse et l'ignominie de certains arguments qu'utiliserait la défense, notamment dans sa plaidoirie finale, sans pouvoir être contredite.

Nous avons donc accueilli avec soulagement l'appel du Ministère Public, interjeté dès le lundi suivant, préférant encore l'épreuve d'un deuxième procès à devoir vivre avec un verdict insupportable et surtout inexplicable, notamment à nos autres enfants.

Nous nous sommes donc préparés à ce deuxième procès, en changeant d'avocat, en recentrant nos arguments et en analysant de façon plus rigoureuse encore, avec l'aide d'une équipe médicale et d'amis de l'APEV, tous les éléments du dossier. Nous sommes arrivés à l'audience, les 19 & 20 décembre 2002, à Versailles, sans plus guère d'illusion, et avec une unique volonté : mettre les jurés devant leurs responsabilités et leur demander un verdict en adéquation avec la gravité des faits reprochés.

Cette deuxième session s'est déroulée de façon conforme à nos vœux, et, paradoxalement, l'attitude de la coupable y a grandement contribué car elle a montré très vite le peu de cas qu'elle faisait de notre bébé et de son sort. Elle a été finalement condamnée à dix ans de réclusion criminelle, ainsi qu'à l'interdiction d'exercer son métier, cette fois-ci envers tous

mineurs, à vie.

Depuis, nous avons retrouvé une relative sérénité, à laquelle je n'aspire plus : certes

Alexandre est toujours mort, et de façon insoutenable, mais je peux au moins me dire et dire autour de nous que la cause de son décès est reconnue, et que la gravité du mal fait a été enfin proclamée. Je me sens du coup capable de vivre dans cette société, quitte à tenter de la faire évoluer, alors que pendant longtemps, et plus spécialement l'année précédente, je ne voulais plus en faire partie. Je me sens enfin capable de continuer à élever nos autres enfants dans un référentiel de valeurs partagées. Enfin, j'apprécie à sa juste valeur ce qu'un verdict adéquat peut apporter d'apaisement à une victime, et j'y vois une raison importante de se battre pour une justice attentive et efficace.

Je voudrais terminer en remerciant tous ceux et celles qui par leur présence, leur geste, leur mot d'amitié nous ont aidés à supporter l'épreuve de ces deux procès (et plus particulièrement le second) : grâce à eux, et même si le verdict avait été différent, nous aurions au moins pu nous dire que nous avons été suffisamment soutenus pour faire tout ce que nous pouvions encore faire dans un cadre judiciaire en mémoire de notre fils.

Aliette Fiala

## La difficile expérience du procès

Les familles privées de procès éprouvent un cruel sentiment de frustration. Comment vivre en sachant que le meurtrier de son enfant n'a pas été arrêté ni jugé ? Mais le procès lui-même est aussi une dure épreuve pour les familles des victimes. Les parents et le frère de Carole Le Yondre, assassinée en juillet 1999 nous ont livré leurs impressions suite au procès, en décembre 2002 à Nantes, du meurtrier de leur fille : Si le déroulement 'technique' du procès et le verdict n'amènent pas de commentaire, c'est en revanche l'absence de chaleur humaine à l'égard des victimes qui a été jugée choquante :

*"Après trois ans et demi d'une attente interminable sans information, le procès a été sans faille, c'est la seule satisfaction. Car l'accueil aux assises par les gendarmes, qui, à l'entrée vous toisent et vous suspectent de tout, a été glacial. Puis nous nous trouvons dans une salle relativement austère pas un mot, pas un sourire, des regards pesants, en présence de personnes (sur-tout une) que nous n'avons jamais souhaité rencontrer, avec notre peine et notre haine à contenir, à subir les élucubrations et mensonges d'un être où la raison et les sentiments humains sont inexistantes. La famille des victimes est traitée avec trop peu d'humanité durant cette épreuve, et se sent coupable d'être là. Pour le système pénal, ce procès n'est qu'un fait divers. Il ne nous a rien apporté mis à part de raviver des souvenirs et d'entendre les atrocités que Carole a pu subir. Tout au long du procès on se sent exclus.*

Droit des agresseurs et droit des victimes, l'APEV a dépensé bien de l'énergie dans ce débat ; mais, dans les faits, le procès n'est toujours pas ressenti comme égalitaire. Et, même s'il est normal que la finalité soit le rendu de la justice et la détermination d'une sanction pour le coupable, avant même la recherche d'une réparation pour la victime, le trop peu de place laissé à celle-ci est quand même source de frustration :

*"Je trouve incohérent et injuste que le coupable soit traité avec tant de délicatesse et que, à plusieurs reprises,*

*se, le président du tribunal ne soit pas allé au bout de certaines questions (ou qu'il devance les réponses). Le criminel, lui, peut intervenir quand il le désire, alors que la famille, pour un geste ou une parole qui lui échappe, se voit remettre en place de manière peu délicate. Où est le respect des familles ? Qui est coupable, qui est victime ? La balance, symbole dérisoire- le coupable est la star !"*

Le procès passé, c'est un soulagement, mais pas encore la fin des difficultés, sérénité à retrouver et démarches à accomplir auprès d'une administration souvent indifférente :

*"Soulagés de ne plus avoir à "subir" la 'justice mais avec toujours ces sentiments d'exclusion, l'après procès reste difficile et les pensées confuses.*

*En Janvier 2003, nous entamons des démarches pour obtenir les différents objets appartenant à Carole. Il manque toujours un détail dans la forme pour que le substitut du procureur nous les restitue. A chaque appel nous le dérangeons. Il se demande pourquoi nous y attachons tant d'importance.*

*C'est leur monde et c'est notre histoire. Il faut vivre avec."*

Laurent, frère de Carole  
Annie et Michel Le Yondre, ses parents

*Aboutissement de la procédure judiciaire, le procès d'assises est une épreuve, un choc psychologique, mais c'est enfin l'expression de la justice. Les parents doivent y être préparés.*

*L'APEV organise ainsi des journées d'information, dans un palais de justice, avec la collaboration de magistrats et d'avocats : présentation des différentes phases d'un procès, visite des lieux, explication du rôle de chaque acteur. Les parents sont ainsi moins impressionnés le jour du procès et comprennent mieux le sens de ce qui se déroule sous leurs yeux.*

*L'APEV conseille aussi d'assister, même pendant un court laps de temps, à un procès quelques jours avant.*

*Si les parents le souhaitent, nous pouvons être à leurs côtés durant le procès, afin de les soutenir et leur expliquer les points qui leur semblent encore obscurs.*

## Le pouvoir des mots...

Après un événement dramatique, trop souvent l'auteur des faits cherche à dénigrer ou à ignorer sa victime.

Pour les parents, il est douloureux de lire les procès-verbaux, ou d'entendre pendant la procédure des mots blessants concernant la souffrance de leur enfant.

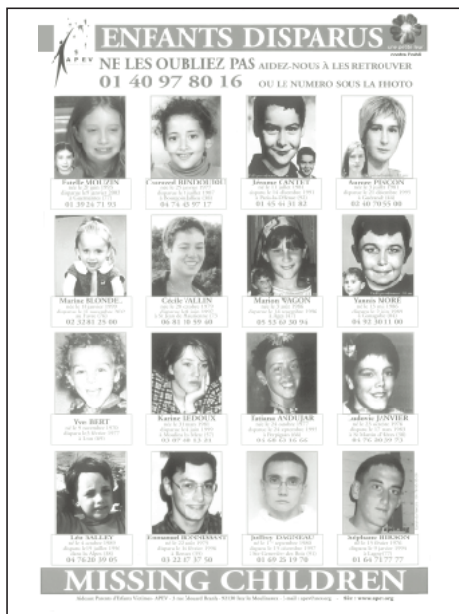
Lors du procès en assises de l'assassin de Marine, âgée de 11ans, celui-ci, après des aveux tardifs, a déclaré : " Je me suis dit innocent, car j'aurais voulu être innocent. Je regrette sincèrement, et j'aimerais revenir en arrière. Pardon encore ".

A cette annonce le père de Marine a déclaré : " Je suis satisfait, ma fille va pouvoir enfin reposer en paix, car la justice est passée ".

Ces mots ... nous aimerions les entendre plus souvent.

Jeannine Saint-Pierre

# 25 mai :



La Fédération Européenne dont fait partie l'APEV, a décidé de s'y associer en déclarant le 25 mai "journée internationale des enfants disparus" pour, une fois de plus, attirer l'attention du grand public, des institutions nationales et européennes, sur le phénomène des disparitions.

Cette année, avec six autres pays en Europe, la France a célébré cette journée pour la première fois. Le 21 mai dernier, en présence de Dominique Perben ministre de la justice et de Christian Jacob ministre de la famille, la Fondation pour l'Enfance, l'association La Mouette et l'APEV ont organisé une conférence de presse à la Chancellerie pour présenter officiellement cette journée.

Au cours de cette conférence, la Fondation pour l'Enfance a annoncé la création d'un numéro vert national à destination des enfants fugueurs, et l'APEV a présenté sa nouvelle affiche d'avis de recherche.

Par ailleurs, l'APEV a proposé d'utiliser la puissance de la télévision en créant une émission régulière très courte en prime time, permettant aux enquêteurs et aux magistrats la diffusion de photos et des circonstances des disparitions. Une diffusion qui permettrait certainement de retrouver plus rapidement les jeunes fugueurs, partis certes de leur propre gré, mais qui sont malgré tout en grand danger.

Les ministres présents nous ont assurés de leur soutien et ont annoncé le lancement d'une étude afin de mieux comprendre les causes des fugues des adolescents.

L'APEV est en relation avec la Police, la Gendarmerie Nationale, INTERPOL, et de nombreuses associations en France et dans le monde, dont "Réseau Enfant Retour" au Québec et le "National Center for Missing and Exploited Children" aux Etats Unis. L'APEV est membre de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Agressés Sexuellement.

L'année 2002 aura été une année importante dans la recherche des personnes disparues, avec en particulier la mise en place de l'OC DIP (Office Central des Disparitions Inquiétantes de Personnes). L'APEV est maintenant en relation très fréquente avec cet Office

## Journée internationale des enfants disparus

*Le 25 mai 1979, Etan Patz, âgé de 6 ans, était enlevé à New York. Il ne fut jamais retrouvé. Les années suivantes, différentes organisations ont commencé à souligner cette date, mais c'est en 1983 que le Président des Etats-Unis proclama le 25 mai "Journée des Enfants Disparus".*

*Une nouvelle affiche d'avis de recherche a été diffusée, elle concerne 16 enfants ou jeunes adultes disparus.*

Diffusion des affiches d'avis de recherche

Dès 1997, l'APEV a diffusé des affiches de recherche dans les gares, les bureaux de postes, les aéroports parisiens (accord avec ADP), les stations de métro (accord avec la RATP), et auprès des Pompiers de Paris. Ces affiches font maintenant partie du paysage des commissariats de police et des gendarmeries.

En mai 2000, les médias se sont faits largement l'écho de la campagne nationale que l'afficheur Dauphin nous a permis de lancer pour la recherche de 9 enfants disparus, plus de 13.000 panneaux de 4 m x 3 m, partout en France.

Site Internet

Depuis 1995, l'APEV a mis en place un site Internet afin de présenter ses actions et d'assurer la diffusion des photos d'enfants et d'adultes disparus : **www.apev.org**

Ce site est très régulièrement visité aussi bien de France que de partout dans le monde. Le taux de fréquentation est d'environ 3000 consultations par mois.

R seau de b n voles

Depuis maintenant deux années, des policiers à la retraite se sont portés bénévoles au sein de l'APEV afin de faciliter les relations entre les enquêteurs de la police ou de la gendarmerie et les familles qui nous appellent. L'objectif n'est pas de faire des enquêtes parallèles, mais de faciliter la coordination entre tous les acteurs, et avec l'OC DIP. Le nombre de policiers bénévoles augmente régulièrement, nous espérons ainsi couvrir un territoire de plus en plus large.

En 2002, 6 affaires ont été résolues grâce à l'intervention de l'APEV sur les 41 affaires dont nous sommes occupés. En 2003, pour les quatre premiers mois, sur 20 affaires traitées, 7 ont été résolues. Ces résultats sont pour nous très encourageants.

### Exemples d'interventions

#### - Fugue :

En août 2002, Julie âgée de 17 ans, disparaissait entre Lyon et Bordeaux. Sa mère signalait sa disparition aux services de Police de Lyon et s'adressait à l'APEV pour la soutenir dans ses recherches. Les contacts permanents de l'APEV avec la famille ont permis de recueillir un renseignement permettant de localiser la jeune fille à Marseille. L'action conjointe de l'OC DIP, du SRP et de la Brigade des Mineurs de Marseille a abouti à la récupération de la jeune fille en janvier 2003.

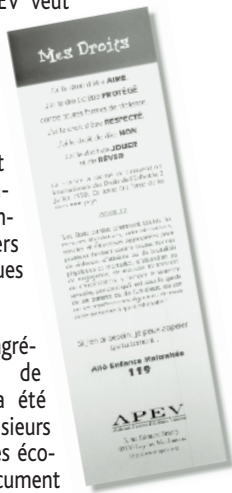
#### - Disparition- enlèvement :

Le 8 juillet 1987, la petite Charazed, 10 ans, a disparu de la cité où elle résidait avec ses parents à Bourgoin-Jallieu (Isère). Les enquêtes diligentées à l'époque n'ont pas permis de retrouver trace de la fillette. Quinze ans plus tard, sa sœur s'est adressée à la justice pour tenter d'apprendre les circonstances de la disparition, et à l'APEV pour l'aider à diffuser sa photo, ce qui fut fait sur le site internet de l'association et sur les affiches de recherche. La presse a également été sollicitée afin de relayer la diffusion. Avec le concours de l'APEV, les parents ont obtenu une rencontre avec un magistrat du parquet de Bourgoin-Jallieu qui leur a donné connaissance du dossier et a ordonné la reprise de certaines investigations par les services de Police, ainsi que le vieillissement de la photo de Charazed. Un policier bénévole à l'APEV a pu prendre connaissance du dossier et a remis à la famille une note technique mettant en exergue les points intéressants à reprendre ou à développer.

#### - Enlèvement parental :

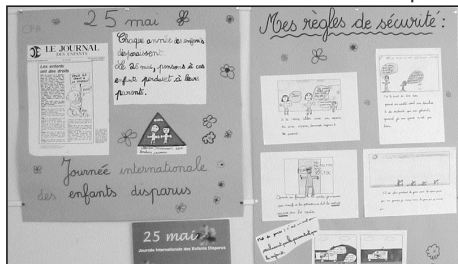
En août 1999, deux fillettes de 10 et 13 ans, quittaient le territoire national pour l'étranger avec leur père, laissant leur mère divorcée en France. Celle-ci parvenait à plusieurs reprises à leur rendre visite, jusqu'au jour où le père, apprenant que la garde des enfants était confiée à leur mère, s'enfuyait avec ses deux filles. En mars 2003, la maman s'adresse à l'APEV pour demander de l'aide, alors qu'elle apprenait que le père et ses filles étaient de nouveau en France, sous de fausses identités. Les progrès de l'enquête étaient suivis par l'APEV qui maintenait le contact entre la mère, les enquêteurs, et l'Office Central. Un service de la Direction Centrale de la Police Judiciaire était saisi et suivait à la trace le père et ses enfants. Un travail technique précis portait ses fruits en mai 2003, jour où les policiers intervenaient et récupéraient les deux fillettes en procédant à l'arrestation du père recherché sur le territoire Français par plusieurs juges d'instruction. Les deux petites filles ont été remises à leur maman le jour de la fête des mères, 4 ans après leur enlèvement.

Depuis sa création, l'APEV veut mettre l'accent sur des actions de prévention. Nous avons édité un petit marque page, rappelant les droits des enfants et donnant quelques règles élémentaires de sécurité essentiellement orientées vers les agressions et les risques d'enlèvements.



Ce signet, qui a reçu l'agrément du Ministère de l'Education Nationale, a été distribué auprès de plusieurs milliers d'enfants dans les écoles, accompagné d'un document que nous avons publié pour les éducateurs et les parents.

Une institutrice d'une classe de CP de l'école primaire "Les Girandoles" à Bailly-Romainvilliers en Seine-et-Marne a animé un atelier demandant aux enfants de réfléchir et d'illustrer les conseils donnés par le



marque-page qui venait de leur être distribué. Leurs dessins ont été présentés lors d'une petite exposition à l'école.

A l'occasion de la journée des enfants disparus, l'APEV a organisé le 24 mai à la Médiathèque d'Issy-les-moulineaux, avec l'aide de la Gendarmerie Nationale, une conférence-débat sur les risques d'internet pour les mineurs : sensibilisation des parents, rappel de la loi, moyens de protection.

En mai-juin 1987, quatre meurtres de fillettes ont été commis dans la Région Parisienne (Virginie Delmas en mai 1987 à Neuilly sur Marne (77), Héma-Davy Greedharry le 30 mai 1987 à Chatillon-sous-Bagneux (92), Sabine Dumont en juin 1987 à Bièvres (91), et Perrine Vigneron en juin 1987 à Bouleaur (77)).

Aucun n'a été élucidé. Le journal Le Parisien, sensibilisé à ces affaires, l'a rappelé dans des articles publiés en avril 2003. Deux de ces dossiers sont clos, le non-lieu a été prononcé, les deux autres sont toujours ouverts.

L'APEV a signalé à plusieurs reprises ces quatre affaires au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de la Justice, demandant la réouverture des quatre enquêtes par une équipe spécialisée, espérant que les moyens techniques mis en place récemment permettront d'élucider ces affaires.

*Il y a trop d'enfants perdus  
Et trop de parents éperdus  
Dont les prières nous exhortent  
A enfin nous tenir debout  
Il y a trop d'enfants sans âge  
Qui ignorent le mot demain  
Pour qu'on oublie que leur courage  
Est aussi grand que leur chagrin*



Fabienne Thibeault

## Partenariat avec la SNCF

"De longue date, les enfants, les jeunes, les familles sont au cœur de la clientèle des gares et des trains. La SNCF est très attentive à la qualité des liens de proximité, de confiance qui unissent l'entreprise, ses agents et cette clientèle. L'entreprise se sent concernée par les diverses actions menées pour la protection des mineurs et pour la recherche de tout enfant disparu.

réalisation afin de mieux coordonner informations et actions de chacun que ce soit pour les actions de sensibilisation menées par l'APEV, au travers notamment d'un soutien aux campagnes d'affichage, ou au quotidien, pour une attitude de veille vis à vis des mineurs dans les gares et les trains...

La SNCF est ainsi totalement solidaire des préoccupations des associations de parents vis à vis de la sécurité quotidienne des enfants. Une formalisation du partenariat entre l'APEV et la SNCF est ainsi en cours de

La SNCF intègre dès aujourd'hui la dimension "enfants-fugueurs" dans ses préoccupations."

Une convention doit être signée très prochainement entre l'APEV et la SNCF.

## Suicide chez les adolescents

Le suicide n'est pas un désir de mort, mais le souhait de mettre fin à une vie devenue insupportable. Il est difficile de prendre l'exacte mesure du phénomène qui demeure, pour une large part, non quantifiable, quand il n'est pas soumis à de trop forts tabous.

Les statistiques, pourtant terribles, ne disent pas

Madame **Christine Boutin**, député des Yvelines, a été chargée par le Premier Ministre d'une mission d'étude sur la fragilité du lien social.

**Alain Boulay** et **Jeannine Saint-Pierre** l'ont rencontrée pour lui faire part du vécu des parents de l'association, de la problématique des fugues de jeunes mineurs, et du suicide des adolescents. Jeannine Saint-Pierre a insisté sur le besoin des parents de connaître les raisons d'un tel acte, et de savoir comment la justice peut sanctionner ceux qui poussent un jeune à se détruire.

*En 2000, on recensait, pour les jeunes de 15 à 25 ans, environ 800 suicides et 50 fois plus de tentatives. Il s'agit du deuxième cas de mortalité, chez nos enfants.*

tout. Chaque jeune qui se suicide à sa propre histoire, qui n'est jamais simple :

- écheveaux d'angoisses muettes qui pourraient, peut-être, faire émerger des secrets indicibles.

- incestes, viols, agressions de toutes sortes.

Un mot, des gestes, peuvent détruire. Il est des violences qui ne font pas de bruit, et souvent nous demeurons aveugles aux égratignures, blessures de l'âme, humiliations et manque de capacité à cicatriser.

Nous, parents, ne pouvons taire notre chagrin et notre révolte, de ne pas avoir vu suffisamment clair ou de ne pas avoir mesuré l'ampleur de la souffrance, sans savoir ou trop tard...loi du silence, manque de communication.

*" Ils ne feront rien ! Ils ne bougeront pas ! Il faudrait*

*que je me suicide "* ainsi s'exprimait Emmanuel, 15ans, en parlant d'adultes avant de se suicider, après avoir subi des violences sexuelles.

Camille, 14 ans, après avoir été agressée sexuellement, se sentait souillée, et se méprisait, elle et son corps. Elle a crié au secours et personne n'est venu l'aider. Elle était persuadée que sa parole, face à celle de ses agresseurs, ne serait pas prise en compte, et avait l'impression d'une grande injustice. Elle n'a pu supporter cette humiliation, et a mis fin à ses jours.

Les violences sexuelles ou psychologiques subies par nos enfants et adolescents ne peuvent que nous interpeller. La prise en compte de ces souffrances, dans la relation éducative, au sein de la famille, ainsi que dans le cadre des institutions scolaires, doivent faire changer les mentalités. Cela nous concerne tous.

Jeannine Saint-Pierre

## Prescription ? Peut-on oublier son enfant ?

**10 ans ...** c'est le délai légal au bout duquel tout crime de sang est prescrit si durant ces 10 années aucune investigation, aucun acte ne sont faits

**10 ans ...** si longs pour les parents de victimes qui s'interrogent.

**10 ans ...** après lesquels on doit oublier ce qui s'est passé. On "devrait pardonner".

**10 ans ...** après lesquels si rien ni personne n'arrête l'agresseur, il a la possibilité de recommencer ; à quel âge s'arrêtent les pulsions ? En 2003 je ne sais si quelqu'un peut répondre à cette question. Ce que je sais en revanche, c'est que bien après 10 ans, les parents des victimes n'ont pas oublié leurs

enfants. Ils s'interrogent toujours sur leur sort et espèrent que la personne qui leur a fait du mal ne recommencera jamais.

Cette loi, qui date du code napoléonien, n'a jamais évolué. Des criminels en profitent pour essayer d'échapper à la justice des hommes et continuer leur long chemin jalonné de vies anéanties pour toujours.

Depuis Napoléon, nos lois ont évolué sur d'innombrables sujets, nos durées de vie se sont considérablement allongées, nos moyens techniques et scientifiques ont fait et font d'énormes progrès, les outils pour connaître la vérité sont de plus en plus performants. La seule chose qui n'ait pas bougé, c'est la durée de l'oubli de la vie d'un homme.

Aujourd'hui, en matière d'abus de bien social, la durée de prescription ne commence à courir qu'après la découverte des faits, et s'étend sur trente ans.

Cette même durée s'applique en matière prud'homale. Au pays des droits de l'homme, on se souvient plus longtemps de la disparition d'argent que de la disparition d'une personne et ce sont les plus faibles, ceux que l'on n'entend pas comme les jeunes filles de l'Yonne, qui en font le plus souvent les frais.

L'argent vaut-il plus qu'une vie ? Non ! Nos enfants, vos enfants valent plus que tout l'or du monde.

La vie n'a pas de prix.

Ou plutôt, si... elle a le prix des larmes qui ont pour tous le même goût.

Mesdames et Messieurs les Elus, vous faites évoluer de manière significative les droits des victimes, penchez-vous aujourd'hui sur cette loi napoléonienne et désuète en essayant de savoir au bout de combien de temps, vous-mêmes, vous oublieriez vos enfants.

■  
Annie Audoyer

## L'irresponsabilité pénale

**Article 122.1 du Code de Procédure Pénale : " N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. "**

Par cet article, un juge d'instruction peut, seul, au vu des expertises psychiatriques, déclarer un non-lieu judiciaire permettant à un assassin d'échapper à la justice. L'insatisfaction des familles de victimes est quasi

générale lorsqu'une ordonnance de non-lieu est prononcée par le juge d'instruction.

La nécessité de réviser cet article nous paraît évidente, de même que la définition d'un cadre juridique de partenariat indispensable entre Justice et Santé mentale. C'est pour réfléchir sur ce thème que l'APEV a réuni un groupe de travail, le 30 novembre 2002, composé de plusieurs familles de l'association directement concernées, du psychiatre le Docteur Daniel Zagury, de Maître Elodie Schoertgen et de Nadia Simon, juriste et bénévole à l'APEV.

L'objectif de l'étude est de mettre en évidence au travers du vécu de plusieurs familles, les dysfonctionnements de la procédure judiciaire lorsque l'article 122.1 est invoqué et en déduire des propositions concrètes, afin de mieux respecter et de mieux protéger les victimes.

## Libération de Patrick Henry

Choqués de voir offrir à Patrick Henry une tribune dans l'émission de Mireille Dumas " Vie privée, vie publique " à l'occasion de la sortie de son livre, nous avons adressé un courrier à Monsieur Marc Tessier, président de France-Télévision, ainsi qu'à Mireille Dumas, demandant que par respect de la mémoire du petit Philippe Bertrand et par solidarité envers ses parents, l'émission se fasse sans Patrick Henry.

Ils n'ont pas daigné nous répondre, et l'interview de Patrick Henry a été diffusée sur France 2.

Patrick Henry était libre, il avait le droit de s'exprimer au nom de la " liberté d'expression ", de faire de la publicité pour son livre comme tout un chacun. Mais avait-on besoin pour cela de lui dérouler le tapis rouge, et lui fournir une tribune médiatique exceptionnelle telle que peut l'être une émission de grande audience ? De transformer le spectateur en voyeur sordide ?

Par la sortie de ce livre et la publicité médiatique qui l'accompagne, on "bafoue" le droit à l'oubli des victimes. N'oublions pas qu'à l'origine, il y a la mort d'un petit garçon innocent, et qu'il est indécent d'en tirer profit.

Face à l'indignation soulevée, nous espérons que Patrick Henry n'a pas touché l'avance "énorme" promise par son éditeur. Si ce n'était pas le cas, Patrick Henry aurait finalement obtenu la rançon de son meurtre, 26 ans plus tard. Heureusement, comme nous l'espérons, les gens ont refusé d'acheter ce livre.

Vu l'horreur du crime commis, et aussi le comportement du jeune homme qu'il était alors, on aurait pu penser qu'après sa libération conditionnelle, son seul souhait aurait été de se fondre dans la société dans l'anonymat le plus complet, pour tenter de revivre et se faire oublier.

Patrick Henry était en libération conditionnelle, cette liberté devait être assortie de conditions dont l'une

aurait dû être de ne pas réapparaître sur la scène publique, par simple respect envers les victimes.

Ce lamentable dérapage ne doit pas remettre en question le principe de la libération conditionnelle. A l'inverse des remises de peine automatiques, les mesures d'aménagement de l'exécution des peines permettent à la justice un contrôle lors de la sortie de prison, et donc, en principe, une meilleure protection des victimes.

**Patrick Henry arrêté en Espagne pour trafic de stupéfiants, a été extradé vers la France. Sa libération conditionnelle a été totalement révoquée pour non-respect des modalités de son exécution. Patrick Henry continuera à purger sa peine à perpétuité pour le meurtre du petit Philippe Bertrand.**

## Le dérapage de Patrick Henry

*Que ce célèbre ex-taulard ait piqué dans un magasin, je m'en tape ! Qu'il aille chercher en Espagne, 10 kilos de shit, je m'en contrefous !*

*Sauf, Evidemment, pour l'image détestable qu'il donne d'un taulard qui, après vingt-cinq de prison, a été remis en liberté conditionnelle avec fracas.*

*Je ne peux pas, au fond, me foutre du symbole immense qu'il représentait aux yeux de tous les prisonniers, notamment les longues peines.*

*Ses études brillantes faites en vingt-cinq ans de détention sont tout à son honneur ; mais il y a une chose qui m'écoeure absolument : c'est sa volonté forcenée de faire un livre sur sa vie, livre d'abord intitulé Vous ne le regretterez pas. Le titre du livre étant la dernière*

*phrase qu'il ait dite aux jurés, il y a vingt-cinq ans, jurés qui avaient refusé pour lui la peine capitale. Son livre et les passages télévisés qui étaient déjà programmés, c'est cela que je réprouve absolument.*

*Pour moi, je vois simplement les visages meurtris des parents du petit Philippe qu'il a étranglé. Voir sur le petit écran, le bourreau qui a bousillé leur vie me paraît insoutenable. Entendre que Patrick Henry aurait touché 100.000 euros sur son futur bouquin me répugne.*

*J'étais pour sa liberté conditionnelle. Je l'ai vu quand il était à la prison de Caen. Et le seul conseil que j'ai pu lui donner, c'était de revivre parmi nous (avec ses remords, évidemment) mais comme un humain au milieu d'autres humains. Il a choisi la pire voie : celle de s'exhiber après un tel forfait.*

*Ses deux bavures (vol à l'étalage et surtout celle de la drogue) ne sont rien à côté de l'exposition livresque et morbide de ce qu'il a commis, de ce qu'il est ou de ce qu'il sera.*

*Seul compte pour moi le regard des parents du petit Philippe, de leur immense cicatrice que vingt-cinq ans n'ont dû jamais refermer. Elle risque, cette cicatrice, de se rouvrir avec la démesure de la publicité faite au bourreau de leur enfant.*

*Aucune loi n'interdit à un tueur de s'exposer devant les médias, même un quart de siècle après son forfait.*

*Ce livre paru, c'est impardonnable de la part de Patrick Henry.*

**Guy Gilbert,**  
Prêtre éducateur

(avec l'aimable autorisation du journal La Croix)

# Contacts avec le Ministère de la Justice

L'APEV a été reçue par Dominique Perben ministre de la justice, le 18 novembre 2002 à la Chancellerie. Le président de l'APEV a présenté notre association et nos particularités, et fait partager au Garde des Sceaux les préoccupations des familles.

L'accent a été mis principalement sur :

- l'accueil par les juges d'instruction, la loi de juin 2000 obligeant les juges à informer tous les six mois les parties civiles étant rarement appliquée,
- l'application de l'article 122.1 concernant l'irresponsabilité pénale qui permet à des criminels d'échapper à la justice (l'APEV présentera bientôt des propositions concernant cet article),

- la place des victimes et des parties civiles au cours des procès d'assises.

- la place des victimes dans la procédure de libération conditionnelle.

Le ministre a été très compréhensif et intéressé par nos réflexions. La loi présentée au parlement début mai concernant "l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité" répond ainsi à plusieurs de nos demandes. Lors des débats parlementaires, Alain Boulay a été auditionné par la commission des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ce qui lui a permis de les développer.



## Réunion des associations à la Chancellerie.

Le 23 janvier 2003, Madame Corinne Perben a organisé une rencontre avec les associations de protection de l'enfance en présence de Madame Bernadette Chirac, de Madame Anne-Aymone Giscard d'Estaing présidente de la Fondation pour l'Enfance et de Madame Marie-Thérèse Hermange, député européen.

La rencontre a été ouverte par le ministre de la

justice Dominique Perben rappelant qu'il était très attentif aux attentes des victimes, et aux demandes faites par les diverses associations qu'il avait rencontrées depuis quelques mois.

Un tour de table a permis à chaque association de présenter ses activités et les problèmes rencontrés sur le terrain. Madame Perben, soulignant le côté insupportable de la maltraitance à enfant, a insisté sur la nécessité de renforcer l'écoute des victimes. Elle a proposé plusieurs pistes de réflexion : la prévention, l'accueil des enfants maltraités, la formation des professionnels et l'accompagnement des victimes.

## Rencontre avec Madame Corinne Perben

Le 15 janvier dernier, le Président de l'APEV, Alain Boulay, a été reçu à la Chancellerie par Madame Corinne Perben et Monsieur Jean-Luc Blouet conseiller technique auprès du Garde des Sceaux. Cette rencontre a permis un large échange sur les difficultés rencontrées par les familles et la place de la victime dans le processus judiciaire. Sensible à la douleur des familles dont un enfant a été assassiné ou a disparu, Madame Perben nous a assurés de son soutien actif.

Madame Bernadette Chirac a souhaité la mise en place d'une nouvelle politique de protection de l'enfance.

Une nouvelle réunion, prévue fin juin 2003, permettra de définir concrètement les actions concernant la prise en compte de la parole de l'enfant, et la formation des professionnels de la justice.



# Les associations au Ministère de l'Intérieur

Une journée d'informations et d'échanges sur le thème "PROTEGER ET SOUTENIR" a réuni le 9 janvier 2003, une centaine de représentants d'associations de victimes au ministère de l'intérieur place Beauveau. L'APEV était représentée par Alain et Marie-José Boulay, Annie Ghuysen et Patrick Myran.

Au cours de la matinée, en présence de Pierre Mutz directeur général de la Gendarmerie Nationale, Michel Gaudin, directeur général de la Police Nationale, Etienne Apaire conseiller de Nicolas Sarkozy et Gérard Girel directeur central de la Police Judiciaire, les thèmes suivants ont été abordés :

- Dispositifs d'accueil et de prise en charge des victimes dans les services de police et de gendarmerie, formation du personnel.

- Mise en place du fichier d'analyse criminelle SALV.AC "Système d'Analyse des Liens de la Violence Associée au Crime". Ce fichier est semblable à celui existant depuis plusieurs années à la Gendarmerie, il nous avait été présenté lors de notre assemblée générale à Issy-les-Moulineaux. L'intérêt majeur est que le SALVAC (projet que nous avons découvert au Canada lors d'un voyage en 2000, alors que la France, à l'époque, refusait de s'y intéresser) est adopté par de nombreux pays. Actuellement mis en place conjointement par la Police et la Gendarmerie, il pourra échanger des informations avec les autres pays équipés du même système.

- Développement de l'analyse comportementale (profilage), et intégration de ces données dans le SALVAC.

- Extension du Fichier National des Empreintes Génétiques (F.N.A.E.G.). Deux points majeurs qui rejoignent nos propositions : étendre le fichier à tous les délinquants et à tous les criminels, entrer systématiquement toute personne mise en cause. L'objectif est d'avoir plusieurs dizaines de milliers

d'empreintes d'ici la fin de l'année (après 2 ans de mise en place, il n'y a en qu'un millier : nous l'avions dénoncé devant la ministre de la justice lors de notre colloque d'octobre 2001).

- Présentation de l'OCPIP (Office Central chargé des Disparitions Inquiétantes de Personnes) mis en place depuis 6 mois. Ce projet avait été annoncé en janvier 2002 par le précédent ministre de l'intérieur.

- Présentation des moyens de lutte contre la pédophilie sur internet.

- Intégration des photos des personnes disparues dans le Fichier des Personnes Recherchées (FPR). Ce point a été rajouté par le ministre lui-même, suite à la demande des associations, et en particulier de l'APEV.

Les participants se sont ensuite rendus jusqu'à Rosny-sous-Bois pour le second volet de la journée, consacré cette fois à la présentation des services spécialisés de la Gendarmerie : identification des victimes de catastrophes, analyse criminelle, système de vieillissement de photos, fichier automatisé des empreintes digitales.

En conclusion de cette journée, Nicolas Sarkozy ministre de l'intérieur a exposé très clairement ses projets à partir du choix qu'il a fait d'accorder, en priorité, une écoute attentive aux victimes : *" Etre mobilisés pour vous, c'est le moins que nous puissions faire. A l'origine, il y a un drame humain, cette douleur vous appartient... Cette année placée sous le signe de l'espérance est à marquer d'une double rupture : dans la progression du nombre de victimes, dans la considération qui doit être accordée aux victimes. Vous ne devez pas être en plus victimes de l'indifférence des pouvoirs publics... L'Etat a été défaillant dans le passé... Il ne suffit pas de faire reculer les chiffres de la délinquance... les lois ne se négocient pas... il n'est plus question de compromis... les victimes méritent davantage de considération que les coupables... "*

Soulignant au passage le nouvel état d'esprit des policiers et des gendarmes pour qui "le premier devoir est désormais d'aider la victime".

*" Le devoir de l'Etat est d'être efficace. Demain, aucun criminel ne doit plus se sentir à l'abri. Et il faudra suivre les victimes avec plus d'attention... Nous devons moderniser notre conception de la victime dont la prise en charge doit aussi être psychologique avec la création dans chaque département d'une CUMP (Cellule d'urgence médico-psychologique) et nous devons aussi porter plus de considération aux victimes. Avant de penser aux droits des délinquants, il faut penser aux droits des victimes et replacer celles-ci au centre des préoccupations de l'Etat... "*


Suite à l'intervention du président de l'APEV concernant le suivi des actions annoncées, Nicolas Sarkozy s'est engagé à organiser deux rencontres par an avec les associations, en vue de recueillir leurs réflexions de terrain.

L'accueil qui nous a été réservé, tant dans l'organisation matérielle de la journée que dans l'écoute de nos difficultés, a été une véritable leur d'espoir. Ce sentiment a été unanimement partagé par toutes les associations. La détermination et le pragmatisme dont a fait preuve le Ministre nous permettent d'envisager avec un peu plus de sérénité la prise en compte et le traitement des victimes.

Espérons donc que tout cela ne restera pas à l'état de projet. Nous demeurons vigilants sur la réalisation des promesses engagées.

Comme promis par le Ministre de l'Intérieur, une nouvelle rencontre a eu lieu le 16 juin au centre de la police scientifique d'Ecully près de Lyon, et au centre de formation de la police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

# Un livre pour le colloque de l'APEV



A l'occasion de son dixième anniversaire, l'APEV a organisé un colloque le 19 octobre 2001 au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Témoignages de parents d'enfants assassinés, de parents d'enfants disparus, réflexions de magistrats, d'avocats, d'enquêteurs, de psychiatres, d'universitaires et de journalistes, cette manifestation a permis de s'interroger sur la place de la victime dans la société et dans la procédure judiciaire.

Comment les institutions, les professionnels de la justice voient-ils les victimes et quel est le regard des victimes sur le système judiciaire ? En présence de Madame Marylise Lebranchu,

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, les travaux de cette journée ont tenté de répondre à ces questions essentielles.

Trois mots résumant ce que les victimes attendent de la Justice : écoute, compréhension et respect.

Les textes complets du colloque ont été édités aux éditions L'Harmattan.

*Vous pouvez commander directement cet ouvrage à l'APEV, 3 rue Edouard Branly 92130 Issy-les-Moulineaux, en joignant un chèque de 19 € (16 € + 3 € de frais de port).*

## Le président de l'APEV à l'honneur



Christian et Geneviève Dumont, Michèle Bernard-Requin, Alain et Marie-José Boulay, et André Santini dans le salon Ellysée de l'Hôtel de Ville d'Issy-les-Moulineaux

Le 25 avril 2003, à l'Hôtel de Ville d'Issy-les-Moulineaux, Alain Boulay président de l'APEV a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite des mains de Monsieur André Santini, ancien ministre, maire d'Issy-les-Moulineaux, député des Hauts-de-Seine, en présence de nombreux parents et amis, et de plusieurs familles de l'association.

Les paroles prononcées étaient empreintes d'une grande émotion, chacun ayant en mémoire le souvenir de nos enfants. Madame Michèle Bernard-Requin, magistrat, a tenu à rendre hommage à Alain Boulay pour le travail fait en faveur des victimes, et Madame Geneviève Dumont, cofondatrice de l'APEV, a rappelé le soutien qu'il a apporté à toutes les familles.

Les nombreux parents de l'association présents, très émus de cette reconnaissance officielle, ont tenu à y associer Marie-José toujours présente à leur côté.

L'APEV est membre du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) qui regroupe une centaine d'associations, dont le but est de veiller à l'application et au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle est membre de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités Sexuellement. En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations

d'aide aux victimes de l'INAVEM, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée dont "La Fondation pour l'Enfance", "La Voix de l'Enfant" et "Enfance Majuscule". A l'étranger, l'APEV est en contact avec des associations spécialisées dans la recherche des enfants disparus, "National Missing Persons Helpline" en Angleterre, "Child Focus" en Belgique, "Réseau Enfant Retour" au Québec et "National Center for Missing and Exploited Children" aux Etats-Unis.

### Conseil d'Administration de l'APEV :

**Président :** Alain BOULAY  
**Trésorier :** Christian DUMONT  
**Secrétaire :** Patrick MYRAN  
**Administrateurs :** Alain BERGANTINI  
Marie-José BOULAY  
Danièle CASTRO  
Geneviève DUMONT  
Pascaline MORE  
Gérard MORE  
Jeannine SAINT-PIERRE

### Fiscalité des dons

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts de Seine du 13 février 1997, renouvelée le 26 mars 2003, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts ; ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi.

Votre soutien nous est indispensable. Nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité

## A n t e n n e s r é g i o n a l e s

<b>ANTENNE DE NANTES</b> Patrick MYRAN 15, rue du Bois Maurice 44980 Sainte-Luce-sur-Loire ☎/FAX : 02 51 85 04 42	<b>ANTENNE DES ALPES-MARITIMES</b> Annie AUODOYE 06600 Antibes ☎ 04 92 91 06 23	<b>ANTENNE DE L'ISÈRE</b> Danièle CASTRO B.P. 16 38880 Autrans ☎ 04 76 94 76 68	<b>ANTENNE DE LYON</b> Jeannine SAINT-PIERRE Les Mésanges, chemin de Chalay 69380 Chasselay ☎ 04 78 47 69 89	<b>ANTENNE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON</b> Alain BERGANTINI 25, avenue de Maurin, bât.D 34000 Montpellier ☎ 04 67 58 25 90	<b>ANTENNE DES CÔTES D'ARMOR</b> Marie-Françoise KERNEC Lan ar Bourg - Le Vieux-Marché 22420 Plouaret ☎ 02 96 38 30 02
---	--	---	--	--	--